

LES 18-24 ANS : QUESTIONNEMENT ET PROTOCOLE SPÉCIFIQUES POUR MESURER LEURS RESSOURCES (ENQUÊTE NRJ)

Laura Castell (*), Raphaëlle Rivalin (**)

(* Insee, Département des ressources et des conditions de vie des ménages

(**) Drees, Sous direction observation de la solidarité

Résumé

L'enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ) vise à répondre au manque d'information statistique sur les ressources des jeunes âgés de 18 à 24 ans. Revenus du travail plus volatils et plus faibles, aide de la parentèle souvent importante et en nature, rareté des transferts sociaux qui leur sont spécifiquement destinés, particularités des règles fiscales qui leur sont applicables : ce sont les difficultés auxquelles l'enquête se propose de répondre en adoptant un questionnement spécifique et adapté.

L'interrogation sur les ressources des jeunes adultes suppose aussi la mise en place d'un protocole spécifique. L'échantillon se compose des logements où réside au moins un jeune adulte d'après le recensement de 2013. Etant donnée la forte mobilité de cette population, le champ a été étendu aux jeunes adultes partis du logement de leurs parents depuis janvier 2013 afin de réduire la proportion de logements hors champ et de gagner ainsi en efficacité de collecte. Du fait d'une multi-interrogation (les parents sont eux-aussi interrogés) et de la décohabitation des jeunes adultes de chez leurs parents, l'ENRJ a fait le choix du multimode. Si le face à face est privilégié, les enquêtés résidant dans un autre logement que le logement tiré sont interrogés par téléphone et les jeunes adultes à l'étranger pendant la collecte sont interrogés par internet.

Enfin, un des apports majeurs de l'ENRJ est d'avoir inclus dans le champ de l'enquête les jeunes adultes résidant en communautés. La population cible de l'enquête est en effet surreprésentée dans ces établissements (cité universitaire, internat, foyer de jeunes travailleurs, etc.). Ainsi 1 000 jeunes adultes ont été interrogés dans près de 200 communautés. Cependant, l'interrogation en communauté suppose la mise en place d'un protocole spécifique, que ce soit en termes d'échantillonnage des jeunes adultes à interroger à l'intérieur de chaque communauté mais aussi en termes de prises de contact et d'organisation de la collecte. Une pré-enquête a ainsi été mise en place quelques mois avant la collecte auprès des responsables des communautés concernées pour répondre aux difficultés de collecte ayant émergé des tests de l'enquête.

Mots-clés N. B. 5 maximum

Ressources, jeune adulte, collecte, multimode, communauté

1. Introduction : pourquoi une enquête sur les ressources des jeunes adultes ?

Les jeunes adultes sont aujourd'hui au centre des préoccupations politiques et sociales. La situation et les perspectives que la société offre aux jeunes, en particulier leur risque de pauvreté, sont l'objet

de préoccupations grandissantes¹ aussi bien en France que dans l'ensemble des pays européens. L'identification des obstacles que les jeunes peuvent rencontrer, l'élaboration et la mise en œuvre de mesures destinées à favoriser l'engagement dans la formation et l'accès à l'emploi sont ainsi au cœur du débat politique et social.

L'intérêt social pour ces questions se traduit par une forte demande d'information statistique qui reste à l'heure actuelle partiellement satisfaite. Cette population spécifique de jeunes est mal appréhendée par la statistique publique du fait d'une difficile prise en compte de la complexité de cette période transitoire de la jeunesse. Notamment, la mesure des ressources des jeunes adultes demeure largement lacunaire.

1.1. Une population spécifique qui échappe en partie à la statistique publique

1.1.1 Mauvaise prise en compte de la complexité de cette période transitoire de la jeunesse

Le paysage de l'entrée dans la vie adulte et de l'accès à l'indépendance a fortement changé. Les trois éléments principaux qui ont contribué à ces transformations sont relativement indépendants du contexte de crise et tiennent plus à des transformations structurelles de la transition vers l'âge adulte.

Tout d'abord les attributs de l'indépendance – par exemple un logement autonome, des revenus propres – sont en partie déconnectés les uns des autres et ne sont plus forcément acquis au même rythme. L'exemple type est celui des étudiants : en moyenne ils quittent assez vite le domicile familial et même de plus en plus vite, sans pour autant avoir immédiatement et rapidement les ressources personnelles qui leur permettraient de financer eux-mêmes ce logement. Ils peuvent le faire grâce à l'aide des parents qui se combine aux aides au logement. Un étudiant est donc souvent et pour une assez longue période dans une situation hybride. Et l'on sait mal repérer ces situations ambiguës.

En second lieu, les transitions vers l'âge adulte sont aujourd'hui plus continues que discontinues. Elles séparent moins qu'autrefois des périodes de la vie bien tranchées que l'on peut traiter sur un mode dichotomique (vivre ou ne pas vivre chez ses parents, par exemple, ou être ou ne pas être en emploi). D'une manière plus générale, la spécificité du modèle français d'entrée dans la vie adulte est cette forme de détachement très progressif des liens familiaux que ce soit sur le plan du logement ou sur le plan des ressources. Toutes ces situations sont intermédiaires entre un état de complète dépendance qui est celui de l'enfance et un état de complète autonomie qui est celui de l'âge adulte.

Enfin, le rôle des parents dans ces transitions vers l'âge adulte s'est considérablement renforcé. Ce dernier point est évidemment en lien avec les points précédents. Les parents, surtout en France, sont les accompagnateurs principaux de cette transition progressive vers l'indépendance et cela se traduit sur le plan des revenus, notamment, par des transferts intrafamiliaux qui sont aujourd'hui très difficilement appréhendés par la statistique.

Cette période de la jeunesse est celle où les individus connaissent le plus grand nombre de changements de statut sur le plan scolaire, professionnel, résidentiel et familial, alors que cette période s'est allongée et peut être caractérisée à différents moments par des combinaisons particulières de ces différents états.

Bien que n'étant pas complètement démunie sur ce sujet, la statistique publique actuelle dénote quelques limites et faiblesses. Notamment, la mauvaise prise en compte de ces transitions entre ces différents états et leur combinaison possible conduit dans bien des cas à des contresens sur la situation des jeunes. Par exemple, en négligeant la prise en compte des transferts intrafamiliaux, le taux de pauvreté chez l'ensemble des jeunes est certainement surestimé et comparativement peut-être ceci conduit-il à sous-estimer son importance chez la partie des jeunes qui ne bénéficie pas de ce soutien familial.

1.1.2 Mesure des ressources des jeunes adultes largement lacunaire

¹ Mise en place du Comité Interministériel de la Jeunesse: « Priorité Jeunesse » le 21 février 2013 ; Retranscription de l'ambition européenne pour la jeunesse dans les lignes directrices de la stratégie de croissance de l'Union européenne « Europe 2020 » : améliorer le niveau d'éducation, promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté notamment pour les jeunes.

Les ressources des jeunes adultes sont difficilement et partiellement captées par la statistique aujourd'hui.

La source de référence actuelle en matière de statistique française sur les revenus est l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) de l'Insee. Elle détermine les revenus individuels perçus par chaque membre du ménage, les revenus non individualisables ainsi que les revenus du patrimoine. Habituellement retenue pour l'étude des niveaux de vie, cette source n'est cependant pas appropriée pour mesurer les ressources des jeunes adultes. Son champ porte sur les ménages dits "ordinaires" dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas un étudiant. ERFS souffre donc notamment de deux principales faiblesses concernant les jeunes de moins de 25 ans. D'une part, ERFS n'assure pas une couverture suffisante des revenus perçus par les apprentis et les étudiants lorsqu'ils se situent en dessous d'un certain seuil (des exonérations possibles pour les apprentis munis d'un contrat et des salaires versés aux étudiants de moins de 25 ans durant leurs vacances ou leur scolarité). D'autre part, les enfants majeurs (célibataires ou ayant fondé un foyer distinct) peuvent demander sous certaines conditions (de 21 ans étendu à 25 ans lorsque l'enfant est étudiant) un rattachement fiscal au foyer de leurs parents. N'étant pas représentatifs de l'ensemble, les jeunes étudiants de l'échantillon vivant dans un logement autonome de moins de 25 ans ont été retirés du champ de calcul des indicateurs d'inégalités de revenus et de niveau de vie, et en particulier du taux de pauvreté.

Enfin, le seuil de 25 ans, imposé par les codes de la sécurité sociale et de l'action sociale et des familles, et par le code des impôts induit ainsi une rupture dans la connaissance statistique des revenus.

L'autre dispositif d'enquête pertinent afin de mesurer les ressources des jeunes est l'enquête sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) de l'Insee. Elle couvre l'ensemble du champ des jeunes adultes qui vivent dans un logement ordinaire. Elle recueille l'ensemble des ressources monétaires régulières de la famille et donne également quelques éléments sur les conditions de vie qui peuvent éclairer et pondérer les informations sur les ressources. Cependant, cette enquête fait aussi l'objet de plusieurs limites concernant la population des jeunes adultes :

- La non prise en compte des aides en nature de la parentèle, la parentèle en tant que cercle familial élargi, mais qui pour l'essentiel sont des aides des parents. Les questions sur les transferts entre ménages portent uniquement sur des aides monétaires régulières (loyer et aide financière régulière). Dans les systèmes statistiques existants sur les ressources (SRCV, enquête budget de famille de l'Insee...), la difficulté est d'appréhender et distinguer l'ensemble des transferts de la part des parents, et ce quel que soit leur montant, leur fréquence et leur nature (transferts en espèces, les aides en nature, les cadeaux, le financement direct du loyer ou du permis de conduire,...)
- Le problème de la temporalité de la mesure de la pauvreté et des ressources des jeunes. Traditionnellement pour définir le niveau des ressources, on raisonne en moyenne annuelle. Mais, à cette période de la vie, l'activité principale d'un jeune (études, formation, stage, emploi, chômage,...) change rapidement. De fait, les revenus étant souvent plus faibles et volatils, les résultats en moyenne annuelle seront nécessairement biaisés.
- Le problème du raisonnement systématique en termes de ménage dans les travaux sur les ressources alors que les ressources des jeunes s'inscrivent dans un parcours en perpétuelle mutation. L'hypothèse d'une mise en commun des ressources au sein du ménage très jeune parfois en constitution n'est pas toujours évidente. Raisonner en termes de ménage pour cette population n'est pas pertinent.
- La difficile mesure des revenus issus du travail pour les jeunes, notamment pour les étudiants, ces revenus étant généralement un ensemble de ressources occasionnelles, ponctuelles, de petits boulots très difficiles à appréhender
- La difficile représentativité des échantillons de jeunes. Par construction, les enquêtes existantes à ce jour permettant de mesurer les ressources des jeunes se trouvent confronter à une difficile représentativité des échantillons de jeunes. Couvrant l'ensemble du champ des jeunes adultes qui vivent dans un logement ordinaire, ces enquêtes ne prennent pas en compte les jeunes vivant en collectivité. Or, c'est une situation fréquente pour cette classe d'âge (notamment cela concerne les cités universitaires, les logements étudiants ou les internats) qu'elle partage avec les personnes les plus âgées. De plus, un second problème touche à la mobilité résidentielle importante des jeunes. Une étude conduite sur les fichiers de la taxe d'habitation suggère que le taux de mobilité annuelle des jeunes est estimé à environ 30 %. A partir d'un échantillonnage d'enquête

effectué un an ou un an et demi auparavant, suivre ces jeunes tirés s'avère compliqué, ceux-ci ne pouvant pas nécessairement être retrouvés lors de la réalisation de l'enquête sur le terrain du fait de leur forte mobilité. Le vieillissement de la base de sondage a ainsi pour conséquences à la fois la réduction de l'efficacité de l'échantillonnage et l'apparition d'un défaut de couverture de la base de sondage.

Une troisième difficulté en termes de réalisation de l'enquête est liée plus spécifiquement au mode de vie des jeunes adultes. Des horaires atypiques marqués par des temps de sociabilité et de loisir en dehors du domicile plus nombreux que dans les autres groupes d'âge rendent ces jeunes plus difficilement joignables.

Il existe relativement peu de sources sur les jeunes adultes en France. De plus, la statistique publique et les enquêtes habituelles ne sont pas ou plus véritablement adaptées à la saisie des informations de base qui permettent de décrire de manière complète les ressources des jeunes et leurs parcours vers l'indépendance. Ceci justifie que de nouvelles enquêtes soient menées sur ce sujet et défrichent les situations plus complexes de la jeunesse.

1.2. L'ENRJ : un nouveau dispositif d'enquête sur les ressources des jeunes

L'enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ) est une nouvelle enquête labellisée d'intérêt général et de qualité statistique. Co-pilotée par l'INSEE et la DREES, cette enquête ponctuelle vise à répondre au manque d'information statistique sur les ressources des jeunes adultes âgés de 18 à 24 ans et résidant en France.

L'ENRJ se donne donc comme premier objectif de décrire le plus finement possible les différentes ressources des jeunes adultes enquêtés : celles émanant d'activités rémunérées régulières ou occasionnelles, celles correspondant à des transferts sociaux et celles provenant des transferts monétaires ou en nature² reçus des parents ou d'autres ménages. Une attention particulière est apportée à l'aide de la parentèle (nature, fréquence) car pour les jeunes adultes de moins de 25 ans, et plus particulièrement les étudiants qui ont décohabité, l'aide des parents constitue une ressource essentielle. Le système de protection sociale français prévoit peu d'aides directes à destination des jeunes pour leur permettre de subvenir à leurs besoins³. Les politiques sociales françaises privilégient la famille dans les transferts relevant de la politique sociale. En conséquence, l'aide des parents et les transferts intrafamiliaux revêtent un caractère particulièrement important quand il s'agit de mesurer les ressources dont disposent les jeunes adultes⁴.

En second lieu, elle a pour perspective de contribuer à mieux connaître les conditions de vie des jeunes, les différentes situations de transition pouvant se combiner entre elles, ainsi que le poids de l'aide au jeune adulte dans le budget des parents et les ressources nécessaires pour les jeunes afin d'accéder à l'autonomie.

D'autre part, cette enquête répond à une demande politique concernant une catégorie de jeunes adultes n'ayant pas accès à certains dispositifs d'assistance comme le RSA. En effet, les moins de 25 ans ne sont pas éligibles au RSA, hormis les jeunes parents isolés ou ceux qui justifient une certaine durée d'activité professionnelle (RSA jeune). Le choix a été fait de limiter le questionnement à ces jeunes de moins de 25 ans, car au-delà de cet âge, le questionnaire aurait dû être élargi à d'autres prestations sociales.

Pour cela, l'ENRJ interroge ces jeunes adultes quelles que soient leurs situations familiale, de logement et d'emploi : jeunes vivant avec leurs parents, en logement collectif (internats, cités universitaires, foyers de jeune travailleurs,...), en logement individuel indépendant, seuls ou en couple, avec ou sans enfant, étudiant, en emploi, chômeurs ou inactifs (autres qu'étudiants). L'ENRJ vise aussi le questionnement des parents du jeune adulte pour répondre plus précisément à l'objectif

² Dons de nourriture et de produits de consommation courante, paiement de factures et de loyers, mise à disposition d'un logement, d'une voiture, services comme la prise en charge du ménage, la garde des enfants en bas âge du jeune...

³ En l'absence d'enfants, seules les aides aux logements (principalement l'aide au logement social – ALS) peuvent être versées aux 18-24 ans. Les étudiants représentent un quart des allocataires de l'ALS (cf. Collinet P. et Salesse C. (2010), « les bénéficiaires d'une aide au logement en 2008 », *l'essentiel*, n°94, janvier).

⁴ J-H Dechaux, N. Herpin « Entraide familiale, indépendance économique et sociabilité », *économie et statistique* n° 373, 2004

de la mesure de la part dans leur budget de l'aide apportée par ces parents à leurs enfants de 18 à 24 ans.

Le champ de l'enquête NRJ se limite aux jeunes adultes âgés de 18 à 24 ans car c'est pour cette tranche d'âge, 18-24 ans, que le manque d'information sur leurs ressources est le plus important. L'enquête revenus fiscaux et sociaux (ERFS) de l'Insee, principale source de référence française sur les revenus, ne permet pas de mesurer convenablement les ressources des jeunes adultes, notamment celles des moins de 25 ans (se référer au point précédent pour les raisons). Les jeunes de moins de 18 ans sont exclus du champ de l'enquête car ceux-ci étant mineurs, il aurait fallu avoir un accord parental pour les enquêter.

L'enquête a eu lieu du 1^{er} octobre au 31 décembre 2014 (14 janvier 2015 pour la collecte dans les communautés) en France métropolitaine ainsi qu'à la Guadeloupe et à la Réunion. Elle a été menée par le réseau des enquêteurs de l'Insee, en utilisant le multimode (principalement le face à face et le téléphone).

L'échantillon initial était de près de 8900 logements ordinaires et 200 communautés. Finalement, plus de 5700 jeunes ont été interrogés, dont plus de 1000 en communautés, ainsi que plus de 6300 parents (les deux parents devaient être interrogés en cas de séparation).

L'enjeu de l'ENRJ est donc de trouver des moyens d'observation plus pertinents pour pallier aux difficultés de mesure des ressources des jeunes adultes citées au point précédent (se référer au point 1.1.2), L'ENRJ a ainsi recours à un questionnement spécifique et adapté, décrivant le plus finement possible les différentes ressources financières et en nature des jeunes ainsi qu'un mode de collecte multiple et souple pour assurer une interrogation dans les situations les plus diverses et notamment pour des jeunes adultes peu présents dans leur logement. Un protocole spécifique a également été mis en place pour enquêter les jeunes adultes vivant en collectivité (internats, cités universitaires, foyers de jeunes travailleurs,...), situation fréquente pour cette classe d'âge mais rarement prise en compte dans les enquêtes statistiques existantes.

2. Un questionnaire adapté

2.1. Une approche différente de la mesure habituelle des ressources

Dans les mesures habituelles des ressources, l'approche adoptée est une approche annuelle et au niveau du ménage. L'ENRJ a pris le parti différent d'utiliser une approche infra-annuelle et individuelle du fait des spécificités de la population enquêtée.

2.1.1. Une approche infra-annuelle

Mesurer les ressources consiste en général à les étudier sur l'ensemble d'une année. Il apparaît cohérent de mettre en lien la situation de la personne au moment de l'enquête avec ses ressources. De fait, pour la majorité de la population, les ressources sont relativement constantes au cours d'une année. Ce n'est pas le cas de la population cible de l'ENRJ, les jeunes de 18 à 24 ans. Cette période de la vie est en effet marquée par des changements majeurs du cycle de vie (décohabitation, mise en couple, fin des études, entrée dans la vie active...), induisant une plus forte instabilité que pour le reste de la population au cours d'une année.

En ce qui concerne la situation résidentielle tout d'abord, c'est à cette période là que les départs du domicile parental sont les plus nombreux. Alors qu'entre 18 et 21 ans, moins de 20% des jeunes ne résident pas chez leurs parents, c'est le cas de plus de 60% des jeunes âgés de 22 à 25 ans⁵.

⁵ Jauneau Y., « L'indépendance des jeunes adultes : chômeurs et inactifs cumulent les difficultés », *Insee Première*, n°1156, 2007. Source : enquête SRCV 2005.

L'indépendance résidentielle sur le plan financier se fait aussi majoritairement à cette période là de la vie : en moyenne un peu avant 24 ans pour les hommes et un peu avant 22 ans pour les femmes⁶.

En ce qui concerne la situation professionnelle aussi, cette période de la vie est marquée par l'entrée sur le marché du travail, même si elle est plus tardive qu'auparavant du fait de l'allongement des études et des plus grandes difficultés d'insertion. Par ailleurs, cette population est davantage sujette aux nouvelles formes d'emploi, comme l'intérim ou les contrats à durée déterminée, et aux allers-retours entre des périodes de chômage, des périodes de formation et des périodes d'emploi.

Enfin, en ce qui concerne la situation familiale, la mise en couple ou la naissance d'un enfant représentent des changements majeurs en termes de ressources. Cependant, ces événements du cycle de vie ont eu tendance à reculer et à davantage concerner la tranche des 25-35 ans. Ainsi l'âge moyen au premier enfant est d'environ 28 ans et l'âge auquel la moitié des jeunes vivent en couple est de 24 ans et demi pour les femmes et 27 ans pour les hommes⁷.

Il est peu intelligible de donner une estimation du niveau de vie sans prendre en compte les changements de situation de ces jeunes adultes qui vivent à cet âge de la vie des changements ayant une influence forte sur leur niveau de vie. Par exemple, traiter les ressources des jeunes en emploi de façon annuelle lorsque l'année est marquée par le passage du statut d'étudiant à celui d'actif conduit à une vision biaisée de la situation financière des jeunes en emploi.

C'est pourquoi la situation du jeune interrogé n'est pas uniquement demandée au moment de la collecte mais pour chaque trimestre de l'année 2014. Pour chacun de ces trimestres, le but est d'identifier la situation du jeune adulte ainsi que les ressources associées à son occupation. Le choix du trimestre comme période de référence résulte d'un arbitrage entre la précision nécessaire pour identifier les changements de situation du jeune adulte et la commodité du questionnement en collecte.

Ainsi, les questions suivantes sont posées pour chacun des trois premiers trimestres de l'année 2014. La situation sur le dernier trimestre, correspondant à la période de collecte de l'enquête, sera extrapolée en fonction de la situation actuelle décrite par le jeune adulte.

Contenu du module sur les occupations et revenus d'activités en 2014 :

Avez-vous été en études, en formation ou en vacances scolaires au cours de ce trimestre ?	Avez-vous été en stage (rémunéré ou non), apprentis ou bien en alternance durant ce trimestre ?	Avez-vous été rémunéré pour un travail, ne serait-ce qu'une heure, que vous ayez un contrat de travail ou non, déclaré ou non au cours de ce trimestre ?	Avez-vous été à la recherche d'un emploi (inscrit ou non à Pôle Emploi ou en Mission locale) au cours de ce trimestre ?
<i>Si oui :</i> Combien de temps ?	<i>Si oui :</i> Combien de temps ?	<i>Si oui :</i> Combien de temps avez-vous travaillé sur le trimestre ?	<i>Si oui :</i> Pendant combien de semaines ?
	<i>Si oui :</i> Combien avez-vous perçu par mois pour ce stage	<i>Si oui :</i> A combien d'heures de travail cela correspond-il au total sur le trimestre ?	* A noter : les montants des allocations chômage sont demandés plus tard dans un module spécifique sur les revenus sociaux.
		<i>Si oui :</i> Combien ce ou ces emplois ou activités vous ont-ils rapporté au total sur le trimestre ?	

2.1.2. Une approche individuelle

La mesure habituelle des ressources se calcule au niveau du ménage. En effet, le fait d'être en couple ou d'avoir des enfants d'un certain âge modifie le niveau de vie de chacun des membres du ménage. La mesure se fait donc au niveau du ménage puis ensuite, à l'aide de la situation familiale et des échelles d'équivalences, on peut reconstituer a posteriori un niveau de vie individuel en divisant le revenu disponible du ménage par le nombre d'unités de consommation. De fait, les individus semblent

⁶ Villeneuve-Gokalp C., « Les jeunes partent toujours au même âge de chez leurs parents », *Economie et Statistique* n°337-338, 2000. Source : enquête Jeunes et carrières de 1997.

⁷ Beaumel C., « Les âges de la vie : vingt ans d'évolutions », *Regards sur la parité*, édition 2012.

raisonner par rapport à la situation de leur ménage dans son ensemble et en tenant compte des économies d'échelle qui en découlent. C'est ce que montre la comparaison à partir de l'enquête SRCV du niveau de vie estimé et de la perception que font les individus de leur niveau de vie⁸.

En reconstituant ainsi le niveau de vie individuel a posteriori, on fait l'hypothèse que toutes les ressources du ménage sont mises en commun et réparties de façon uniforme. Or à cet âge de la vie, le parcours de vie étant en perpétuelle mutation, il arrive plus souvent que l'allocation des ressources ne se fasse pas collectivement au sein d'un même ménage. Ainsi, des jeunes résidant encore chez leurs parents peuvent être totalement indépendant financièrement. Pourtant les parents pourraient avoir tendance à ne pas les considérer comme ayant un budget séparé, mais pour inciter à l'autonomie de leur enfant le principe d'un non-partage des ressources au sein du ménage est adopté en accord des deux parties. Une situation similaire se retrouve aussi chez les couples de ces jeunes, couples formés en toute vraisemblance en moyenne depuis moins de temps que pour le reste de la population. Ceux-ci sont en effet moins enclins à une mise en commun des ressources⁹. Les parents d'un des jeunes pourraient aussi être amenés bien souvent à apporter de l'aide à leur enfant et non au ménage du jeune.

Plus généralement, la notion de ménage et de place du jeune adulte dans un ménage est relativement instable et floue. L'objectif de la détermination des budgets séparés et de la définition d'un ménage dans les enquêtes habituelles est de définir un ensemble d'individus aux comportements sociaux et économiques homogènes. Or pour les jeunes âgés de 18 à 24 ans, de nombreuses particularités rendent difficiles cette détermination : collocation, multi-résidence, décision dans les couples, dépendance financière vis-à-vis des parents, etc.

La tranche d'âge 18-24 ans est une période de transition entre deux situations extrêmes : du jeune adulte n'ayant aucun revenu propre et résidant chez ses parents au jeune adulte ayant des revenus propres et ne résidant pas chez ses parents. Les situations intermédiaires sont nombreuses, une partie des ressources pouvant être partagée et une autre partie non en fonction notamment de la situation résidentielle, familiale ou professionnelle du jeune adulte.

Si cette difficulté est négligeable dans les enquêtes ménages habituelles, ce n'est pas le cas pour une enquête qui s'intéresse exclusivement à cette population et dont l'objet est justement celui des ressources.

Le fait d'adopter cette approche individuelle ne signifie donc pas que tous les jeunes adultes ont une approche entièrement individuelle de leurs ressources. En revanche, cela semble plus fréquent pour cette catégorie d'âge que pour le reste de la population. Une approche directement au niveau du ménage masquerait sans doute de grandes disparités de situation. Il est donc préférable de partir d'une approche individuelle pour ensuite éventuellement reconstruire une approche par ménage. En effet, des questions sont présentes pour permettre de reconstituer a posteriori une mesure du niveau de vie au niveau du ménage, ou du moins en prenant en compte la situation du ménage du jeune adulte.

2.2. Des ressources spécifiques nécessitant d'adapter le questionnaire

2.2.1. Les caractéristiques des ressources des jeunes adultes

Pour mesurer le niveau de vie, plusieurs types de ressources doivent être pris en compte : les revenus du travail, les revenus du capital, les revenus sociaux et les transferts entre ménages.

Les revenus sociaux et les revenus du capital font l'objet d'un questionnaire relativement classique, bien qu'adapté à la population cible avec l'introduction de questions sur le CIVIS (contrat d'insertion dans la vie sociale) et la garantie jeune. La question portant sur le RSA (Revenu de Solidarité Active) précise en consigne les cas dans lesquels un jeune de moins de 25 ans peut en être bénéficiaire. Pour le reste, les revenus sociaux ont l'avantage d'être des éléments normés et donc relativement faciles à capter dans les enquêtes. Par ailleurs le questionnaire sur les revenus du capital est légèrement allégé par rapport à d'autres enquêtes ménage puisque ce type de revenus tient une place absolue et relative assez faible pour cette catégorie de la population. Ainsi, les sommes dont dispose le jeune adulte sur ces différents produits bancaires ou financiers sont renseignées de façon

⁸ Clerc M., « Le positionnement sur l'échelle des niveaux de vie », *Insee Première*, n°1515, 2014.

⁹ Ponthieux S., « La mise en commun des ressources dans les couples », *Insee Première*, n°1409, 2012.

globale, et non distinguées pour chaque produit comme cela est fait dans l'enquête SRCV par exemple.

En revanche, les revenus du travail et les transferts entre ménages font l'objet de certaines particularités pour les jeunes adultes. En ce qui concerne les transferts entre ménage, ils sont particulièrement importants et nécessitent donc un questionnement spécifique et nettement plus détaillé que ce qui est fait dans les enquêtes habituelles. Ce point est détaillé dans le point suivant (*paragraphe 2.3*).

En ce qui concerne les revenus du travail, ils sont souvent mal renseignés pour les jeunes adultes. De fait, les ressources les plus régulières sont les mieux recensées à partir des enquêtes existantes, alors que la particularité de cette population est l'importance de la part des emplois occasionnels, irréguliers, très courts et non déclarés.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer la difficulté des enquêtes ménages (enquête Emploi de l'Insee, enquête statistique sur les ressources et les conditions de vie des ménages - SRCV) à capter ces ressources. Tout d'abord, il peut exister un biais de mémoire : il est difficile de tenir compte d'une activité ponctuelle, et a fortiori courte, lorsqu'elle date de plusieurs mois. Ainsi, un jeune qui a fait un baby-sitting en début d'année ne va peut-être pas s'en souvenir six mois plus tard au moment de l'enquête. Par ailleurs certains emplois peuvent être omis du fait d'un biais de désirabilité : les activités non déclarées exercées par les jeunes, par exemple ne sont pas toujours dans les enquêtes ménages. Enfin, il peut exister un autre biais lié à une définition restrictive du travail : avoir été rémunéré pour faire une heure de jardinage chez un voisin n'est pas toujours considéré par les enquêtés comme un emploi.

Or, pour notre population cible, ces activités sont plus fréquentes que pour le reste de la population et les ressources qui en découlent ont un impact plus important sur leur niveau de vie.

2.2.2. Comment capter les revenus du travail ?

Pour limiter au maximum ces biais et tenter de capter l'ensemble des ressources issues du travail des jeunes adultes, le questionnaire est adapté et volontairement biaisé vers des activités moins « classiques et régulières ». De fait, lorsque l'enquêté a une activité fixe, régulière et rapportant un revenu significatif, on peut faire l'hypothèse que l'enquêté la renseignera toujours de façon spontanée. L'objectif est donc de pousser l'enquêté à renseigner aussi les autres activités.

Tout d'abord, le principe du calendrier des occupations par trimestre présenté précédemment limite le biais de mémoire. Une réponse globale sur l'année peut en effet conduire à oublier ou considérer comme non significatives certaines activités, notamment lorsqu'elles ont eu lieu plusieurs mois auparavant. Poser ces mêmes questions pour chacun des trois premiers trimestres de l'année permet de réduire ces biais. Un calendrier de l'année avec l'indication des différentes vacances scolaires est par ailleurs fourni pour aider au remplissage de ce module. Ce calendrier permet à l'enquêté de contextualiser ses différentes activités à partir d'événements marquants comme les vacances scolaires, des jours fériés mais aussi des événements personnels.

Par ailleurs, les questions posées sur les revenus du travail sont volontairement les plus larges possibles pour éviter des biais de désirabilité ou de définition restrictive du travail. La notion de revenu du travail est abordée dans une acception très large, invitant le jeune à évoquer des activités auxquelles il n'aurait pas pensé spontanément. La première question portant sur ce sujet est la suivante :

« Avez-vous été rémunéré, pour un travail ne serait-ce qu'une heure au cours de la semaine précédente que vous ayez un contrat de travail ou non, déclaré ou non ? »

Il en résulte une question relativement longue mais qui permet d'insister sur les cas qui auraient tendance à ne pas être renseignés.

De plus, le terme d'emploi n'est pas utilisé (en dehors de la notion d'emploi de vacances), et par la suite le terme de travail est remplacé par celui d'activités rémunérées. Les exemples qui sont donnés dans le questionnaire sont des emplois d'étudiants typiques (animation, cours particuliers, garde d'enfant, hôtellerie-restauration, etc.), moins renseignés et/ou difficiles à coder à partir d'un intitulé en clair. De la même façon, les exemples donnés au cours de la formation ainsi que dans les documents de collecte mettent en avant ces aspects et cette acception la plus large possible des ressources du travail.

Enfin un module spécifique est dédié aux emplois saisonniers. En effet, il s'agit d'une ressource présentée par les organisations étudiantes et de jeunesse comme une zone d'ombre et un élément souvent déterminant des ressources annuelles des jeunes adultes, et notamment des jeunes étudiants.

2.3. Comment prendre en compte l'aide de la parentèle

Comme de nombreux travaux l'ont montré, l'autre particularité majeure inhérente aux ressources propres des jeunes adultes est l'aide pouvant être apportée par les parents¹⁰, les transferts intergénérationnels. En effet, sur la base des seules ressources des jeunes, on estimait en 1997 que 90 % des jeunes âgés de 19 à 24 ans se retrouvaient en dessous du seuil de pauvreté, mais qu'ils n'étaient plus que 20 % dans ce cas une fois incluses les aides de la famille¹. Les choses changent ainsi complètement du point de vue de la pauvreté des jeunes avec ou sans les aides fournies par les parents.

2.3.1. Un questionnement spécifique et détaillé pour le jeune adulte

Ce point méritait donc un questionnement relativement précis dans une enquête qui s'intéresse aux ressources des jeunes. Un module spécifique très détaillé est présent dans le questionnaire jeune adulte. Ce module est détaillé par poste budgétaire pour capter l'ensemble des transferts de la part des parents, et ce quel que soit leur montant, leur fréquence et leur nature. De fait, les aides des parents ne se limitent pas à un versement mensuel régulier et de montant fixe. Du loyer avec un montant important et mensuel à l'alimentation avec un montant faible mais plus fréquent ; du permis de conduire avec un montant important mais unique aux loisirs avec des montants et des fréquences très variables : les types d'aides sont extrêmement variés et de ce fait pas toujours spontanément renseignés, d'autant plus lorsqu'il s'agit d'aides en nature. Les postes budgétaires cités dans l'ENRJ sont le logement, l'alimentation, les transports, l'habillement, les équipements, les moyens de communication, la scolarité, les loisirs, et enfin le patrimoine. En effet, ce dernier point est un aspect peu renseigné dans les enquêtes. Pourtant, cette aide peut être majeure en termes de choix d'avenir et peut représenter des montants importants.

Pour chacun de ces postes, le questionnement est adapté à leurs caractéristiques. Les aides en nature sont mises en avant pour l'alimentation, les transports, la recherche d'un logement ou d'un emploi. Les fréquences s'adaptent : mensuelle pour les aides « classiques » comme le logement ou les abonnements téléphoniques, annuelles pour les aides ponctuelles comme les droits de scolarité ou des aides plus erratiques comme l'habillement ou l'équipement, hebdomadaire pour les aides fréquentes comme l'alimentation, ponctuelle pour les aides importantes et a priori unique comme le permis de conduire.

Par ailleurs, le module distingue d'une part un financement régulier et d'autre part les autres formes d'aides, listées par poste budgétaire, afin d'éviter de comptabiliser plusieurs fois une même dépense. La difficulté dans le recueil de ces ressources, ce sont en effet les doublons. De fait, les moyens d'apporter des ressources au jeune adulte sont diverses : aides directes, aides versées au jeune mais pour un poste précis, aide directe qui ne passe pas par le jeune, etc. Il est parfois difficile de les différencier. Cette difficulté a donc fait l'objet de nombreux avertissements en formation comme dans les documents de collecte et les consignes aux enquêteurs au sein du questionnaire. Dans le questionnaire même, cette distinction est souvent rappelée à l'enquêté avec la formulation suivante : « en plus de l'aide financière régulière versée ».

Cependant, ce module est limité aux aides apportées par les parents du jeune adulte interrogé. Pour récupérer l'ensemble des ressources, d'un montant plus ou moins faible, d'une fréquence plus ou moins importante et régulière et de nature pas toujours monétaire, il est nécessaire de mettre en place un questionnement précis. Il en résulte un module relativement lourd qui constitue une part importante

¹⁰ Déchaux, J.H., 2007, *Sociologie de la Famille*, Repères, La Découverte ; Déchaux, J.H., 1994, « Les trois composantes de l'économie cachée de la parenté », *Recherches sociologiques*, vol. 25, n° 3, p. 37 à 52.

¹ Robert-Bobée I., « Parmi les jeunes ne vivant plus chez leurs parents, les étudiants sont les plus aidés par leur famille », *Insee Première*, n°826, 2002. Source : enquête Jeunes et carrières de 1997.

de l'enquête auprès du jeune adulte sélectionné. Il n'est donc pas envisageable de mener ce même type de questionnaire pour l'ensemble des aidants du jeune adulte.

Une autre possibilité, envisagée par l'équipe de conception, était de prendre en compte, non pas obligatoirement les parents, mais l'aidant principal du jeune adulte. Cependant, déterminer un aidant principal n'est pas toujours aisé et nécessite un questionnaire précis. De plus, il s'avère que dans la grande majorité des cas, le principal aidant à cet âge là est le parent. Malgré tout, l'aide d'autres personnes peut être importante, notamment celle venant du conjoint (puisqu'on se situe dans une approche individuelle, il est nécessaire de poser quelques questions pour notamment pouvoir reconstruire une approche au niveau du ménage) ou des grands-parents. Quelques questions, plus générales et synthétiques, sont donc posées au jeune adulte sur les aides apportées par d'autres personnes que les parents.

2.3.2. Un double questionnaire : pourquoi interroger les parents ?

Ce choix d'interroger principalement sur les aides des parents et de ne pas définir un aidant principal est aussi lié à la décision d'utiliser cette enquête pour étudier plus largement les liens entretenus entre les parents et les jeunes adultes, qu'ils soient monétaires, en nature ou relationnels.

De plus, un autre objectif de l'ENRJ est d'étudier une question majeure en termes de politiques publiques sur la jeunesse : le poids des aides apportées par les parents à leurs enfants âgés de 18 à 24 ans dans le budget de leur ménage. Cette question prend racine dans le débat sur l'importance et la légitimité de la solidarité familiale face à celle de l'Etat¹¹.

Pour ces deux raisons, l'ENRJ repose sur un principe de double interrogation en interrogeant non seulement le jeune adulte sélectionné mais aussi ses parents. Il s'agit d'un questionnaire plus court (en moyenne 25 minutes contre 45 minutes pour le questionnaire jeune adulte). Suite à un appariement qui sera fait avec les revenus fiscaux et sociaux 2014 du ménage des parents, il sera alors possible de mesurer un taux d'effort de la part des parents vis-à-vis de leurs enfants âgés de 18 à 24 ans.

Les parents interrogés ne sont pas sélectionnés dans un échantillon distinct de celui des jeunes adultes. Il s'agit des parents du jeune sélectionné par l'enquête ; les deux questionnaires sont donc intimement liés. Cette double interrogation permet ainsi de mettre en regard les réponses du jeune adulte avec celles de ses parents, notamment sur la question des transferts, monétaires ou en nature, qui transitent entre eux. Elle a aussi l'avantage d'assurer la robustesse de la mesure des aides entre les parents et le jeune adulte. En effet, il peut s'agir d'aides d'un montant très variable, de nature diverse, concernant des postes budgétaires plus ou moins importants (logement, transport, alimentation, loisirs, etc.) et réalisées à des fréquences très variables voire changeantes. Notamment, le questionnaire des parents devrait permettre de mieux connaître les aides dont le jeune n'aurait pas eu forcément connaissance ou des aides qui seraient directement payées par les parents et dont le montant ne serait pas très bien connu par les jeunes.

3. Un protocole adapté

3.1. La nécessité d'adapter le champ de l'enquête

Le champ de l'enquête est l'ensemble des jeunes âgés de 18 à 24 ans au 1^{er} octobre 2014 - date de début de la collecte - et résidant en France (métropole et DOM) au moment de l'enquête. Les parents des jeunes sélectionnés sont aussi interrogés s'ils résident en France. La question qui se pose est alors de savoir comment capter ces jeunes adultes résidant en France.

Pour ce faire, il est tout d'abord nécessaire de tirer des logements dans lesquels il y a un jeune adulte. La source la plus adaptée pour cela est le recensement de la population qui constitue la base OCTOPUSSE. Le recensement le plus proche de la collecte disponible au moment du tirage de l'échantillon - qui a eu lieu avant l'été 2014 - est le recensement de janvier 2013. L'échantillon de l'ENRJ est donc tiré parmi les logements qui comprenaient en janvier 2013 au moins une personne qui serait âgée au 1^{er} octobre 2014 de 18 à 24 ans. Le tirage est stratifié entre d'un côté les logements

¹¹ Déchaux J-H. et Herpin N., « Entraide familiale, indépendance économique et sociabilité », *Economie et Statistique*, n°373, 2004.

de jeunes dits « autonomes », où le jeune adulte ne réside pas avec ses parents, et d'un autre côté les logements de jeunes dits « à charge », où le jeune adulte réside avec ses parents¹².

3.1.1. Pourquoi élargir le champ de l'enquête ?

Cependant, ce champ n'est pas entièrement satisfaisant du fait de la particularité majeure de cette population cible : sa forte mobilité résidentielle.

Tout d'abord, les jeunes adultes ne résidant pas chez leur parent ont comme particularité une mobilité relativement forte. Même si on peut faire l'hypothèse qu'une part importante de ces logements soit toujours habitée par une population similaire (comme les logements étudiants, chambres de bonnes, etc.), on estime à 33% la part de ces logements où il n'y aurait plus de jeunes du champ au moment de l'enquête, presque 2 ans après le recensement.

De la même façon, environ 30% des logements où le jeune adulte réside avec au moins un de ses parents en janvier 2013 ne comprend plus de jeunes dans le champ au moment de la collecte. En plus des déménagements de ces ménages, le vieillissement de la base de sondage fait que les jeunes qui avaient entre 16 et 22 ans en janvier 2013 ont entre 18 et 24 ans au moment de la collecte et que cette période de la vie est fortement marqué par le départ du domicile parental.

Ces deux constats posent un problème d'efficacité en termes de collecte. La part de logements de l'échantillon pour lesquels il n'y aurait pas de jeunes âgés de 18 à 24 ans au moment de la collecte est estimée à environ 30%. En ajoutant cela au taux de hors champ « classique » (logement devenu vacant, logement détruit, etc.) - habituellement estimé aux alentours de 18% - et au taux de réponse des enquêtes ménages - estimé pour l'ENRJ à 73% - le taux de collecte aurait été relativement faible. Ce qui pose problème quand on sait qu'une part importante du travail des enquêteurs dans les enquêtes ménages se compose du repérage du logement et du ménage échantillonné. On peut en effet considérer que l'efficacité de la collecte est liée à un ratio entre le temps de prise de contact avec le logement puis le ménage et les individus à enquêter et le temps de questionnement. Ce ratio pourrait s'écrire de la façon suivante :

$$\frac{\text{Quest. Jeune Adulte} + \text{Quest. Parent1} + \text{Quest. Parent2}}{\text{Contacter le ménage} + \text{contacter le jeune} + \text{contacter le 1}^{\text{er}} \text{ parent} + \text{contacter le 2}^{\text{nd}} \text{ parent}}$$

Plus ce ratio est élevé, plus la collecte est efficace. Or, il apparaît que dans le cas où il n'y a plus de jeune adulte dans le champ de l'enquête dans le logement enquêté, l'apport du travail de repérage et de prise de contact est nul.

Par la suite, on désignera ces logements où il n'y a plus de jeunes du champ dans le logement au moment de la collecte par la notion de hors champ d'âge, pour les distinguer des logements hors champ au sens classique des enquêtes ménages et sur lequel on ne peut pas agir spécifiquement.

3.1.2. Comment élargir le champ de l'enquête ?

L'objectif est donc de diminuer autant que possible cette proportion de logements hors champ d'âge. Pour cela, il a été décidé d'étendre le champ aux jeunes de 18 à 24 ans qui résidaient dans le logement au moment du recensement en janvier 2013 mais qui n'y résident plus au moment de la collecte.

Cependant, cette extension est restreinte à une condition : il faut qu'au moins un des parents de ce jeune adulte réside dans le logement échantillonné au moment de la collecte. En effet, lorsqu'aucun des parents du jeune ne réside dans le logement échantillonné au moment de la collecte, cela suppose de contacter le ménage puis de contacter le jeune adulte puis de contacter le (ou les) parent(s). Au-delà d'un temps de contact plus important et d'un risque d'attrition plus important au fur et à mesure des contacts, les habitants au moment de la collecte n'auront pas les coordonnées du jeune adulte qu'ils ont remplacé dans une part a priori importante de ces logements échantillonnés. De plus, on peut faire l'hypothèse que ces personnes seront moins enclines à répondre étant donné qu'ils ne sont pas concernés par le sujet.

¹² Plus précisément, les logements de jeunes dits autonomes sont des logements où la personne de référence aura moins de 36 ans au 1^{er} octobre 2014 alors que les logements de jeunes dits à charge sont des logements où la personne de référence aura plus de 36 ans au 1^{er} octobre 2014.

Malgré cette restriction, une étude à partir des bases fiscales de 2009 à 2011 montre que cette extension de champ permet de passer d'un taux de logements hors champ d'âge pour la part des logements de jeunes dits « à charge » d'un peu moins de 30% à un taux de 8%.

Cette extension ne concerne donc qu'une partie de l'échantillon, celle où le jeune réside avec au moins un de ses parents et ne diminue donc pas la perte pour les logements de jeunes dits autonomes. La solution a donc été de surreprésenter cette population dans l'échantillon. La présentation de S. Faivre et P-A. Pendoli (« *Les spécificités du plan de sondage ENRJ* ») revient plus spécifiquement sur cet aspect lié à l'échantillonnage de l'enquête.

Cette population des jeunes adultes partis du logement parental depuis janvier 2013 représente environ 450 ménages de parents ayant répondu, soit près de 9% des ménages dans le champ de l'ENRJ. Le nombre de questionnaires jeune adulte associé réussis est de 338.

3.1.3. Le cas particulier des jeunes adultes à l'étranger

Au-delà des problèmes de collecte que pose cette population des jeunes âgés de 18 à 24 ans, il est souvent mis en avant la forte propension de cette population à partir à l'étranger. Ces jeunes ne sont au départ pas dans le champ de l'ENRJ qui concerne les jeunes âgés de 18 à 24 ans et résidant en France au moment de la collecte. Etant donné l'intérêt qui leur est porté sur la scène médiatique et politique et l'absence d'informations précises sur ce sujet, il a été décidé d'étendre le champ de l'ENRJ à ces jeunes âgés de 18 à 24 ans résidant habituellement dans le logement échantillonné mais étant à l'étranger pendant la collecte.

Pour les mêmes raisons que celles évoquées ci-dessus, cette extension du champ est tout de même restreinte à la présence d'au moins un des parents dans le logement échantillonné au moment de la collecte. Ainsi lorsqu'un jeune âgé de 18 à 24 ans réside habituellement dans le logement échantillonné, qu'il est pendant la collecte à l'étranger et que l'un de ses parents réside dans le logement échantillonné, alors le ménage est considéré comme étant dans le champ et les questionnaires individuels peuvent être menés. C'est le cas de plus de 80 ménages ayant accepté de répondre à l'enquête, soit près de 1,8% des ménages où réside au moins un jeune âgé de 18 à 24 ans pendant la collecte ou de façon habituelle avec au moins un de ses parents.

Le principe général de la collecte de l'ENRJ est donc d'avoir toujours au moins une personne à interroger dans le logement échantillonné.

3.2. La nécessité d'adapter le mode de collecte

3.2.1. Pourquoi utiliser le téléphone ?

L'ENRJ repose sur un principe de double interrogation : le jeune adulte sélectionné ainsi que l'un de ses parents, voire les deux s'ils sont séparés. Il peut donc y avoir jusqu'à trois questionnaires à réaliser pour un seul logement échantillonné. Le champ a été défini de telle façon qu'il doit y avoir au moins une personne à enquêter (le jeune adulte ou l'un des parents) résidant dans le logement échantillonné. Malgré ce principe, la particularité de cette enquête est que l'ensemble de ces individus ne résident pas forcément tous dans le logement échantillonné.

En effet, 36% de l'échantillon de l'ENRJ correspond à des logements de jeunes dits autonomes, où les parents ne résident pas. Dans ce cas, il faut joindre les parents du jeune adulte sélectionné en dehors du logement. Inversement, l'extension de champ aux jeunes partis depuis janvier 2013 conduit à interroger ces jeunes en dehors du logement échantillonné (dans lequel leurs parents sont interrogés). De plus, un quart des jeunes de cette tranche d'âge ont des parents séparés, ne résidant pas dans le même logement. Dans ce cas, au moins un des deux parents devra être interrogé en dehors du logement échantillonné.

Or les personnes ne résidant pas dans le logement échantillonné ne résident pas forcément dans un logement d'une ZAE et donc ne peuvent pas toujours être enquêtées en face à face par un enquêteur de l'Insee (sur cette question des ZAE, se rapporter à la présentation de S. Faivre et P-A. Pendoli « *Les spécificités du plan de sondage ENRJ* »). Pour ces personnes, c'est le téléphone qui a été choisi pour passer les entretiens.

C'est donc le même enquêteur qui interroge l'ensemble des personnes d'une même famille, exception faite d'éventuels transferts entre la métropole et les DOM¹³. Il n'est pas demandé aux enquêteurs de rendre cohérent les réponses du jeune adulte et celles des parents. Cependant, le fait qu'un même enquêteur interroge l'ensemble des individus a des avantages importants en termes de collecte. Tout d'abord, l'enquêteur peut s'adapter à la situation familiale et socio-économique rencontrée, qui peut parfois être difficile. De plus, cela peut faciliter les prises de contact, que ce soit pour récupérer les coordonnées des autres personnes à interroger ou pour convaincre les seconds contacts de répondre à l'enquête. Ce point des prises de contact est en effet essentiel pour la réussite de l'enquête, comme nous le développerons dans le point suivant (cf. *paragraphe 2.3*).

Le principe du mode de collecte de l'ENRJ est donc le suivant : le face à face pour les personnes résidant dans le logement échantillonné et le téléphone pour les personnes n'y résidant pas. Un tableau récapitulatif du mode de collecte à utiliser en fonction de la situation est présenté ci-dessous.

Configuration des ménages et mode de passation des questionnaires

TYPE DE JEUNE	Parent 1	Parent 2	SITUATION DES PARENTS	Mode de questionnement		
				Jeune	Parent 1	Parent 2
Vit avec ses parents	vit dans LOG	vit dans LOG (ou PHC)	Parents ensemble (ou un seul parent dans le champ)	FAF	FAF	
Vit avec parent 1	vit dans LOG	vit ailleurs	Parents séparés	FAF	FAF	T
Vit sans ses parents	vit ailleurs		Parents ensemble (ou un seul parent dans le champ)	FAF	T	
Vit sans ses parents	vit ailleurs	vit ailleurs	Parents séparés	FAF	T	T
Parti depuis janvier 2013	vit dans LOG	vit dans LOG (ou PHC)	Parents ensemble (ou un seul parent dans le champ)	T	FAF	
Parti depuis janvier 2013	vit dans LOG	vit ailleurs	Parents séparés	T	FAF	T
Temporairement à l'étranger	vit dans LOG		Parents ensemble (ou un seul parent dans le champ)	internet	FAF	
Temporairement à l'étranger	vit dans LOG	Vit ailleurs	Parents séparés	internet	FAF	T

Notes : (FAF) : entretien en face à face ; (T) entretien au téléphone ; LOG = logement échantillonné ; PHC = un des parents est hors champ (décédé, résidant à l'étranger).

Par ailleurs les jeunes sont plus souvent que le reste de la population multi-résidant (voir tableau ci-dessous). Il est donc possible que le jeune sélectionné, même s'il réside habituellement (c'est-à-dire au moins un mois dans l'année) dans le logement échantillonné, ne soit jamais ou rarement présent pendant la collecte. Pour les mêmes raisons que précédemment, le téléphone peut donc être aussi utilisé dès lors que le face à face n'est pas possible.

Situation de résidence des jeunes de 18 à 24 ans

	Mono-résidant	Multi-résidant	Ensemble
Père et mère	44 %	8 %	52 %
Mère	11 %	3 %	14 %
Père	3 %	2 %	4 %
Sans ses parents	23 %	2 %	25 %
Autres cas	3 %	3 %	6 %
Total	85 %	15 %	100 %

Source : Toulemon, Pennec (2009)¹⁴

¹³ Pour des raisons pratiques, notamment de décalage horaire, si l'une des personnes à interroger n'est pas dans le même « territoire » (métropole ; Réunion-Mayotte ; Antilles-Guyane) que le logement échantillonné, il n'est pas demandé à l'enquêteur initial de contacter cette personne. La fiche-adresse est alors transférée pour qu'un enquêteur du territoire de cette personne l'interroge, par téléphone.

¹⁴ Toulemon, L. et S. Pennec, 2009, "Two-homeadults and children: long-lasting or transitory family situation? The case of France", communication au 26^{ème} IUSSP International Conference, Marrakech, 27 septembre – 2 octobre.

Lecture : 52 % des jeunes de 18 à 24 ans vivent dans le même logement que leurs deux parents ; 8 % résident aussi dans un autre logement.

Le mode de collecte de l'ENRJ est donc volontairement assez souple dans le but de prendre en compte les caractéristiques résidentielles de la population visée et de maximiser le nombre de questionnaires dits « complets », c'est-à-dire comprenant à la fois un questionnaire jeune adulte et un (ou deux) questionnaire(s) parent. Il semble avoir plutôt bien fonctionné puisque 86% des ménages dans le champ ayant accepté l'enquête comprennent à la fois un questionnaire jeune adulte et au moins un questionnaire parent réussis.

3.2.2. Les effets de ce mode de collecte dans l'ENRJ

Malgré cette souplesse et la nécessité pratique d'une collecte multimode, le face à face reste le mode de collecte privilégié. En effet, le face à face est considéré comme étant le mode de collecte optimal. D'ailleurs, l'ENRJ utilise toujours le face à face pour le premier contact. C'est dans un second temps seulement que le téléphone est utilisé. Les coordonnées téléphoniques sont donc récupérées en face à face auprès des personnes les plus aptes à donner les coordonnées les plus efficaces : c'est le jeune adulte qui renseigne les coordonnées de ses parents ou ses parents qui renseignent celles de leur enfant.

L'erreur de couverture est donc quasi nulle, les personnes concernées par l'enquête étant de plus en très grande majorité équipées d'un téléphone (fixe ou mobile). Or, ce ne serait pas du tout le cas si on cherchait à interroger directement les ménages par téléphone, notamment la strate des jeunes dits « autonomes », qui ne résident pas dans le logement échantillonné avec leur parent. De fait, on ne retrouve que 20% de ces jeunes adultes dans l'annuaire.

En ce qui concerne l'erreur de non réponse, on peut considérer que l'effet majeur est lié à la présence ou non de l'ensemble des personnes à interroger dans le logement échantillonné et donc à la multiplicité des contacts nécessaires. L'effet du mode de collecte utilisé pour les personnes ne résidant pas dans ce logement apparaît comme secondaire. De fait, le fait d'avoir un premier contact avec le jeune adulte ou l'un de ses parents constitue un moyen d'acceptation supplémentaire.

De plus, les jeunes adultes sont une population plus difficile à capter dans leur logement. La différence d'efficacité entre le face à face et le téléphone est peut-être moins importante pour cette population de jeunes adultes que pour le reste de la population.

Enfin, en ce qui concerne les erreurs de mesure, notamment liées à des biais de désirabilité sociale ou de « satisficing » (faible implication du répondant), il est plus difficile de trancher pour le moment. Si le face à face n'assure pas toujours l'isolement entre les personnes à interroger et est connu pour être davantage source d'un biais de désirabilité, il est nettement plus performant en termes d'implication du répondant que le téléphone. Ce point peut être nuancé par le fort intérêt porté par les enquêtés au thème de l'enquête.

3.2.3. Internet : un mode de collecte spécifique pour une population spécifique

Au-delà du face à face et du téléphone, internet est le troisième mode de collecte utilisé dans l'ENRJ. Il est utilisé pour les jeunes adultes résidant habituellement dans le logement échantillonné avec au moins un de leurs parents mais étant à l'étranger pendant la collecte. L'internet est le meilleur moyen pour les contacter d'autant plus qu'il s'agit d'une population avec une forte appétence pour ce moyen de communication.

Cependant, cette population ne fait pas partie intégrante du champ de l'ENRJ. Il s'agit d'une enquête complémentaire, qui n'a pas pour objet d'être intégrée au reste des questionnaires jeunes adultes. Au-delà d'un questionnement restreint - puisqu'il n'est pas envisageable de passer un questionnaire de 45 minutes en moyenne par internet - ce questionnaire est aussi adapté à la situation du jeune adulte. Ainsi, plusieurs questions évoquent sa situation à l'étranger.

Ce mode de collecte a donc un statut différent de celui du face à face et du téléphone puisqu'il ne sera pas comparé aux réponses menées sous un autre mode de collecte et qu'il porte sur une population spécifique, non comparable avec le reste des jeunes adultes interrogés dans l'ENRJ.

Malgré tout, cette collecte apporte quelques enseignements relativement satisfaisants sur le mode de collecte par internet. De fait, sur les 82 jeunes à l'étranger, 78 adresses mails ont été récupérées auprès des parents. Sur ces adresses mails, seuls 8 étaient erronées. Finalement, parmi les 70 envois d'invitation à répondre au questionnaire de l'ENRJ par internet, 37 jeunes ont répondu, le protocole prévoyant deux relances espacées chacune de quinze jours. Ce taux de réponse de 53% est

relativement bon par rapport à d'autres enquêtes par internet, ce qui peut s'expliquer à la fois par la population cible mais aussi par l'existence d'un premier contact avec les parents.

3.3. La nécessité d'adapter les prises de contact

Tous ces éléments - extension de champ, multi-interrogation, mobilité des jeunes adultes - conduisent à adapter aussi les prises de contact faites par les enquêteurs de l'Insee. L'ENRJ nécessite en effet une organisation spécifique pour la collecte des enquêtes.

3.3.1. La phase d'entrée dans le logement

Dans l'ENRJ, la phase d'entrée dans le logement échantillonné est assez particulière et fondamentale pour la réussite de la collecte. De fait, la particularité majeure du protocole de l'enquête est que le logement échantillonné n'est plus forcément dans le champ au moment de la collecte¹⁵. Malgré l'extension de champ, 18% des ménages ayant accepté de répondre à l'enquêteur ne sont pas dans le champ.

Même si le ménage n'est pas dans le champ, il est demandé à ce qu'ils répondent tout de même à quelques questions, sous la forme d'un questionnaire dit « introductif ». C'est ce questionnaire qui permet de définir précisément si le ménage est dans le champ ou pas. De fait, le champ est relativement complexe :

- La notion de résidence pour une population de jeunes adultes mobiles et marqué plus fortement par la multi-résidence nécessite de poser des questions précises. La notion de résidence dans l'ENRJ est auto-déclarative. Si l'enquêté ne sait pas quoi répondre, c'est la notion de résidence habituelle qui est utilisée, c'est-à-dire de résidence au moins un mois dans l'année.
- L'extension de champ aux jeunes résidant en janvier 2013 dans ce logement, étant parti ailleurs en France depuis mais dont au moins un des parents réside encore dans le logement échantillonné. Il s'agit d'une définition très précise qui nécessite de poser plusieurs questions.
- La population des jeunes adultes à l'étranger nécessite aussi de poser plusieurs questions puisque pour être considéré ainsi, le jeune adulte doit résider habituellement dans ce logement, être un enfant d'un habitant du ménage et être à l'étranger pendant la collecte
- Enfin, la définition d'un jeune adulte est très précise : il doit être né entre le 1^{er} octobre 1989 et le 1^{er} octobre 1996 et n'a donc pas forcément entre 18 et 24 ans au moment où l'enquêteur interroge le ménage.

Il a donc été décidé de déterminer si le ménage est dans le champ via un questionnaire précis et complet. Il en résulte que l'enquêteur doit convaincre le ménage de répondre, même pour quelques minutes seulement, à une enquête qui ne le concerne pas directement. Pour faciliter cette phase, le protocole qui oblige à passer ce questionnaire en face à face, du fait de sa difficulté et de son importance pour la suite de l'enquête, est assoupli dans des cas extrêmes. Par exemple, il est autorisé de passer ce questionnaire au téléphone si dans le logement réside un couple de personnes âgées n'ayant jamais hébergé personnes d'autres.

Malgré cette souplesse, des consignes assez strictes ont été passées aux enquêteurs et aux gestionnaires en région demandant d'être en capacité de justifier la situation de tous les logements finalement hors champ d'âge : principalement déménagements ou erreur dans les informations du recensement. Il est en effet particulièrement important pour la réussite de l'enquête de limiter ces logements hors champ d'âge et de bien distinguer les logements hors champ d'âge des refus de répondre à l'enquête.

Ce questionnaire « introductif » constitue aussi l'élément central de l'enquête lorsque le ménage est dans le champ de l'ENRJ. C'est à ce moment-là que sont identifiées les personnes à interroger ainsi que leur situation familiale et résidentielle : parents ensemble ou séparés, résidant avec ses parents ou non, variables déterminantes par la suite des questionnaires jeune adulte et parent.

Le champ étant relativement complexe, ce questionnaire permet d'identifier précisément le jeune adulte à interroger. Une fois le jeune adulte sélectionné, le questionnaire permet d'identifier les parents et surtout la situation familiale du jeune adulte. Pour avoir les informations les plus précises et

¹⁵ On fait référence ici aux logements hors champ d'âge et non aux logements hors champ « classiques » qui font l'objet du même protocole que pour les enquêtes ménages habituelles.

exactes qui soient, il est préférable que l'enquêteur arrive à interroger le jeune adulte ou l'un de ses parents dès le questionnaire introductif.

C'est aussi à ce moment-là que l'enquêteur devra essentiellement récupérer les coordonnées de contacts des différents individus à interroger.

3.3.2. La multiplicité des prises de contact

Un bon déroulement du questionnaire introductif facilite les prises de contacts. Or il s'agit d'un aspect central pour pouvoir récupérer un maximum de fiche adresse « complète », c'est-à-dire avec un questionnaire jeune adulte et un (ou deux) questionnaire(s) parent.

Le principe de la multi-interrogation conduit à prendre contact avec plusieurs enquêtés, en plus de la prise de contact classique avec le ménage présent dans le logement échantillonné. Ces coordonnées peuvent être diverses et dépendent de la situation. Le numéro de téléphone ou l'adresse mail peuvent être utile pour contacter les enquêtés, qu'ils résident ou pas dans le logement échantillonné. En termes de prises de contact, récupérer l'adresse est aussi importante pour que soit envoyée à ces enquêtés une lettre-avis (qu'ils n'ont pas reçu s'ils ne résident pas dans le logement échantillonné). Si ce point de protocole suppose une organisation relativement lourde à la fois pour les enquêteurs et pour les agents en direction régionale, toutes les études méthodologiques ont montré l'impact positif sur le taux de réponse d'avertir les enquêtés officiellement par lettre.

Cependant, il est arrivé relativement souvent que l'envoi de la lettre-avis ne soit pas nécessaire pour contacter les personnes à interroger en dehors du logement. En effet, le vecteur familial a semble-t-il très bien fonctionné et permis d'avoir le plus souvent des questionnaires « complets ». Ce vecteur familial est d'autant plus important que la prise de contact direct avec les jeunes adultes est plus difficile qu'avec le reste de la population.

Si le fait de capter des individus ne résidant pas dans le logement échantillonné est évidemment plus difficile que lorsqu'ils y résident, la réussite des seconds contacts est plutôt satisfaisante. Comme on l'a vu précédemment, le nombre de questionnaire jeune adulte réussis lorsqu'il s'agit d'un jeune parti depuis janvier 2013 est plus faible que lorsqu'il réside dans le logement. Ainsi, parmi les ménages du champ de l'ENRJ ayant accepté l'enquête, 75% des jeunes partis depuis janvier 2013 ont répondu au questionnaire jeune adulte alors que ce taux est de plus de 92% lorsque le jeune réside dans le logement avec au moins un de ses parents et de 99% lorsqu'il réside dans le logement sans aucun de ses parents. De la même façon, lorsque le logement échantillonné est un logement où le jeune réside sans aucun de ses parents, 75% de ces ménages répondants comprennent au moins un questionnaire parent (sachant tout de même que 12% de ces jeunes ont au moins un parent décédé ou inconnu). La difficulté principale en termes de contact concerne les parents séparés et notamment la réussite du questionnaire du père, d'environ 65% de réussite lorsqu'il est attendu (alors que le taux de réussite du questionnaire de la mère est de 89%).

4. Une enquête dans les communautés

Hormis pour le recensement de la population, les jeunes vivant en communauté n'ont jamais été interrogés dans le cadre d'une enquête nationale réalisée par la statistique publique. Un des apports majeurs de l'ENRJ est d'avoir inclus dans le champ de l'enquête les jeunes adultes résidant en communautés¹⁶.

Ces jeunes résidant en collectivité représentent de fait une proportion non négligeable de la jeunesse¹⁷ et peuvent avoir des caractéristiques spécifiques (relations avec les parents, type d'aide des parents, sources d'apports des ressources, recours aux soins, etc.). Enquêter les jeunes dans les communautés participe ainsi à la possibilité d'appréhender leur mobilité et les différentes formes de leurs habitats susceptibles de modifier largement leur situation financière.

¹⁶ Au sens du recensement, une communauté est une structure collective définie comme un ensemble de locaux d'habitation gérés par un même organisme et dont les occupants partagent à titre habituel un mode de vie en commun consistant bien souvent essentiellement en un lieu pour prendre les repas (cantine, salle commune...). Ces communautés peuvent donc être des internats, des foyers étudiants, des foyers de jeunes travailleurs, des cités universitaires mais aussi des gendarmeries, des casernes et camps militaires, des instituts médico-éducatif (IME), etc.

¹⁷ Selon le recensement de 2009, 6 % des jeunes de 18 à 25 ans vivent en ménage non ordinaire.

Certains jeunes vivant en logement non ordinaire peuvent être repérés à travers le logement ordinaire de leurs parents. Mais les interroger spécifiquement dans ces logements non ordinaires permet d'atteindre un effectif suffisamment représentatif de ces jeunes vivant en communautés. Leur absence partielle ou totale dans l'échantillon risquerait de créer un biais de sélection et d'estimation des ressources des jeunes ainsi que de l'aide apportée aux jeunes par les parents.

L'objectif était d'obtenir 1000 questionnaires de jeunes résidant dans les communautés. In fine, 1076 jeunes adultes ont été interrogés dans 192 communautés.

L'enquête n'a pas pu avoir lieu dans seulement 6 communautés dont une seule parce qu'il s'est avéré qu'il n'y avait pas de jeunes résidents. Ces résultats confirment l'efficacité du protocole mis en place pour la collecte en communauté et décrit ci-dessous.

Ci-dessous, le détail par type de communautés du nombre de questionnaires jeunes et parents réalisés :

Type de » Communautés*	Nombre de communautés de ce type	Effectifs de questionnaires jeunes	Effectifs de questionnaires parents
Structure de type « Adoma » (foyer, résidence sociale, AUDA, CADA, anciennement Sonacotra etc.)	4	15	6
Autre type de foyer de travailleurs (hébergement pour travailleurs, internes logés dans les hôpitaux etc.)	10	55	36
Autre établissement sanitaire ou social de moyen et long séjour (hôpital, établissement de santé, hébergement social, foyer de l'enfance, accueil mère-enfant, établissement pour personnes handicapées etc.)	10	56	13
Gendarmerie	8	37	34
Autre établissement militaire (casernes, camp militaire)	10	53	37
Cité universitaire	37	210	141
Autre type d'internat (internat scolaire, internat pour jeunes handicapés comme IME ou IMPro etc.)	113	650	565
Total	193	1076	832

* : Nomenclature des communautés au sens du recensement

Cependant, des difficultés de collecte propres aux communautés ayant émergé des tests de l'enquête, l'interrogation en communauté a exigé la mise en place d'un protocole de collecte spécifique, que ce soit en termes d'échantillonnage des communautés mais aussi en termes de sélection et prises de contact avec les individus à enquêter et d'organisation stricte de la collecte. Une pré-enquête a également été mise en place quelques mois avant la collecte auprès des responsables des communautés concernées pour contribuer à répondre aux difficultés de collecte répertoriées.

4.1. Échantillonnage spécifique des communautés

OCTOPUSSE ne couvrant que les logements des ménages ordinaires, le recours au fichier du répertoire des communautés a permis de cibler ces jeunes en ménages non ordinaires. Ainsi, cet échantillon complémentaire de celui des logements ordinaires a été tiré dans le répertoire des

communautés issu du recensement 2010 (enquêtes annuelles du recensement _ EAR_ de 2009 à 2012).

Les communautés ont été classées selon deux catégories¹⁸: les établissements hébergeant des étudiants et les autres types de communautés. Le tirage de ces communautés s'est fait par région. Ensuite, dans chaque strate obtenue par croisement entre les deux catégories et la région, les communautés ont été triées par type de communautés plus détaillé et par ZAE¹⁹. La présentation de S. Faivre et P-A. Pendoli (« *Les spécificités du plan de sondage ENRJ* ») revient plus spécifiquement sur cet aspect lié à l'échantillonnage de l'enquête. A la différence de l'échantillon des logements ordinaires, aucune communauté n'a été tirée dans les DOM.

Au moment du tirage et selon les données livrées par le pôle communauté de Rouen, les communautés de l'échantillon étaient a priori toutes dans le champ. Toutefois, ces données avaient en moyenne plus de trois ans d'âge au moment de la collecte et l'expérience du test papier a montré que dans certains cas les chiffres connus dans la base de sondage n'étaient plus vraiment d'actualité. Un premier échantillon de 201 communautés a été tiré comme expliqué ci-dessus. Il a été complété par un échantillon de réserve de 88 communautés. Ces deux échantillons ont été ensuite expertisés lors d'une pré-enquête (cf. 3.2.1 pour plus de détails) afin de constituer, au final, un échantillon de communautés dans le champ de l'enquête, c'est-à-dire susceptibles de contenir suffisamment de jeunes de 18 à 24 ans au moment de la collecte.

Suite à cette expertise, l'échantillon de communautés de jeunes initialement sélectionné a été partiellement modifié. Parmi les 201 communautés initiales, 26 ont été retirées de l'échantillon car il s'est avéré au cours de la pré-enquête que ces communautés comportaient trop peu d'individus du champ ou que la communauté refusait de répondre à l'enquête. Afin de ne pas pénaliser la collecte, ces communautés ont été remplacées, dans la mesure du possible, par d'autres communautés équivalentes appartenant autant que possible à la même strate de tirage, c'est-à-dire au même type de communauté et à la même région de gestion²⁰. Les 26 communautés initiales retirées de l'échantillon ont ainsi été compensées par 23 nouvelles communautés issues de l'échantillon de réserve, qui ont accepté de répondre lors de la pré-enquête.

L'échantillon final est ainsi composé de 198 communautés à enquêter dont 158 établissements hébergeant des élèves ou des étudiants (dont 32 cités universitaires), 16 établissements militaires (dont 8 gendarmeries), 24 Service de moyen ou long séjour (foyers de jeunes travailleurs, structure Adoma par exemple).

L'échantillon des communautés à enquêter une fois réalisé, il reste à tirer les individus à enquêter dans ces communautés. La sélection des individus est faite de façon aléatoire par l'enquêteur. Mais, en amont du tirage au sort des individus et de leurs entretiens propres au sein de chaque communauté, des étapes préliminaires sont indispensables pour collecter des informations supplémentaires auprès du responsable de la communauté afin d'organiser cette collecte et notamment le tirage au sort des enquêtés.

4.2. Étapes préalables à l'enquête des individus

Contrairement aux logements ordinaires, la collecte dans les communautés ne peut pas se faire instantanément avec les individus. En effet, l'accès à la communauté et le bon déroulement de l'enquête dans chacune des communautés est largement conditionné par un accueil favorable de la part du responsable de cette structure collective.

Deux prises de contact majeures ont donc été organisées avec ces responsables. Ces étapes préalables à l'enquête des individus à proprement dit sont déterminantes pour une collecte de qualité.

4.2.1 La pré-enquête: une étape essentielle en amont de la période de collecte

¹⁸ Une stratification plus fine conduisait à des allocations trop faibles dans certaines strates. Ceci aurait conduit à surreprésenter les catégories les moins représentées.

¹⁹ Le fait de trier par catégorie plus fine au sein des strates qui mélangent plusieurs catégories de communautés permet d'assurer leur « bonne » représentativité au final.

²⁰ Ce procédé est bien entendu critiquable d'un point de vue méthodologique. Toutefois, étant données les difficultés de collecte anticipées sur ce champ et la faible taille de l'échantillon d'individus interrogés en communautés, il a été préférable d'agir ainsi afin de ne pas pénaliser l'enquête avant même son commencement.

En amont de la collecte, une pré-enquête a été réalisée par les directions régionales de l'Insee au 1^{er} trimestre 2014 auprès des 201 communautés du premier échantillon et de l'échantillon de réserve. La nécessité de mettre en place une pré-enquête a émergé suite au test papier de l'enquête. En effet, deux types de difficultés sont apparus. Tout d'abord, dans le choix des communautés à enquêter : contrairement aux informations disponibles dans la base de sondage ancienne d'environ trois ans, certaines communautés n'accueillaient en fait pas ou très peu de jeunes. D'autre part, dans les contacts avec les communautés : il était impossible d'envoyer immédiatement une lettre avis nominative au responsable et des informations de « cadrage » manquaient indéniablement au sujet des communautés afin de mieux se préparer à prendre contact avec elles et mieux organiser la collecte en communauté.

Suite à l'examen de la première difficulté, il est apparu que l'organisation d'une pré-enquête permettrait de repérer ces cas en amont et de finaliser l'échantillon des communautés. Ainsi, si le nombre d'enquêtes de jeunes adultes que l'enquêteur peut réaliser dans la communauté est jugé trop faible suite à la pré-enquête, la communauté peut alors être remplacée par une autre de l'échantillon de réserve de la même strate afin d'optimiser le travail et les déplacements des enquêteurs. Du fait de l'ancienneté des données de tirage, cette pré-enquête a permis de les actualiser et d'aider à déterminer les communautés appartenant réellement au champ de l'enquête, c'est à dire susceptibles de contenir des jeunes de 18 à 24 ans au moment de la collecte (se référer à la partie 3.1 Échantillonnage).

Pour la seconde difficulté portant sur les contacts avec les communautés : pour faciliter la collecte, le maximum d'informations sur la communauté est recueilli lors de la pré-enquête (adresse corrigée, coordonnées téléphoniques et courriel des responsables, mise à disposition possible d'un registre des résidents avec si possible la date de naissance, effectif de résidents et de jeunes âgés entre 18 et 24 ans, conditions d'accès à l'établissement, nombre et type de logements au sein de l'établissement, nombre de logements contenant un individu du champ, population accueillie sachant qu'une population plus fragile nécessitera forcément une prise de contact adaptée, etc.). Ces pré-enquêtes sont conservées par les directions régionales permettant ainsi aux responsables d'enquête ainsi qu'aux enquêteurs de s'y référer pendant la collecte pour régler des problèmes éventuels de prise de contact ou de participation de la communauté. Par ailleurs, certaines informations recueillies permettent d'enrichir les fiches adresses papier des communautés, mais aussi d'initialiser quelques variables sous CAPI portant sur la communauté. Lors de la collecte effective, l'enquêteur peut actualiser ainsi ces paramètres (notamment l'accès à un registre des résidents avec ou sans dates de naissances, l'effectif de résidents et de jeunes âgés entre 18 et 24 ans ou le nombre de logements au sein de la communauté et de logements hébergeant des jeunes âgés entre 18 et 24 ans) qui par la suite jouent un rôle primordial sur le mode de tirage au sort des individus à enquêter.

Par ailleurs, cette pré-enquête permettait d'avoir un premier contact avec le responsable de la communauté afin de lui présenter l'enquête NRJ à venir, le sensibiliser aux enjeux et l'inciter à contribuer à l'enquête (faciliter l'accès et les contacts avec les enquêtés, préparer les premiers contacts avec les enquêtés...).

La pré-enquête s'est avérée très bénéfique pour la suite, elle a permis de mieux cibler les communautés dans le champ de l'enquête, de sensibiliser ces communautés à l'enquête à venir et leur a permis d'anticiper les besoins en conséquence tout en permettant également à l'équipe conceptrice d'organiser la collecte en ayant connaissance d'éléments de cadrage non négligeables.

En outre, il est apparu comme indispensable de communiquer également aux responsables nationaux qu'une enquête aurait lieu dans certaines de leurs communautés à partir d'octobre 2014 et qu'elle serait précédée d'un premier contact en début d'année 2014, afin de pallier en amont à certains refus de participation à l'enquête et s'assurer de leur soutien potentiel. Ainsi, une lettre a été envoyée avant la pré-enquête des communautés au Ministère de la Défense (pour les casernes de gendarmeries et les établissements militaires), au CNOUS et au ministère de l'enseignement supérieur (pour les Cités universitaires), aux rectorats et au Ministère de l'Éducation nationale (pour les internats scolaires) ainsi qu'au Ministère des Affaires sociales et de la Santé (pour les établissements sanitaires et sociaux).

4.2.2 La pré-visite auprès du responsable de la communauté : l'étape décisive de sélection des individus à enquêter

La première étape de la collecte en communauté à proprement dit est la pré-visite auprès du responsable, voire de l'administration, de la communauté. C'est le premier contact entre l'enquêteur et

le responsable qui est déterminant pour la réussite future des entretiens dans l'établissement. Sur la base des informations que le responsable lui fournira lors de cette pré-visite, l'enquêteur pourra organiser sa collecte et notamment réaliser le tirage au sort des enquêtés dans la communauté.

Un premier contact à ne pas rater !

La pré-visite est une étape décisive préparée grâce à la pré-enquête en amont de la collecte et par une phase d'approche préliminaire.

Avant toute prise de contact directe, la direction régionale envoie à la demande de l'enquêteur une lettre-avis spécifique accompagnée d'affiches et de dépliants présentant l'enquête. Ces documents, mis à disposition des résidents, servent à les informer qu'une enquête est prévue dans leur communauté et ainsi faciliter potentiellement les contacts ultérieurs. La lettre-avis, quant à elle, annonçant la prise de contact prochaine de l'enquêteur avec le responsable, mentionne par ailleurs un exemple de message électronique pour les cas où le responsable de la communauté souhaite et peut avertir également les résidents par mail.

Lorsque l'enquêteur convient ensuite d'un rendez-vous pour la pré-visite, les éléments recueillis lors de la pré-enquête lui permette d'avoir un contact plus personnalisé avec le responsable. Il l'informe à nouveau des objectifs et du protocole général de l'enquête, déjà présentés lors de la pré-enquête. Il lui mentionne également précisément les éléments dont il aura besoin lors de cette rencontre afin d'assurer la suite de l'enquête dans l'établissement. Anticiper la demande permet ainsi un gain de temps pour les deux parties et facilite le déroulement de la pré-visite à venir.

Obtenir la contribution du responsable et le maximum d'informations afin de faciliter le tirage au sort et la collecte

Lors de la pré-visite, l'enquêteur définit avec le responsable les modalités de la réalisation de l'enquête au sein de l'établissement. La pré-visite lui permet également de recueillir des informations précises et utiles sur l'établissement et ses jeunes en les confrontant éventuellement aux informations déjà collectées lors de la pré-enquête : accès à l'établissement, heures conseillées pour enquêter les jeunes adultes, éléments d'informations si c'est une population particulièrement fragile etc.

Ces échanges avec le responsable au cours de cette pré-visite concourent à établir très souvent une relation positive avec le responsable et à sa pleine contribution pour une meilleure réussite de l'enquête. Notamment, le responsable peut délivrer des informations s'avérant majeures pour l'organisation du premier contact avec les résidents tirés au sort (conseiller des horaires plus propices pour joindre les résidents, prendre l'initiative d'un premier contact introductif auprès des résidents pour les informer qu'ils ont été tirés au sort voire même les convier ensemble à une séance d'information avec l'enquêteur afin que celui-ci leur explique la démarche de l'enquête, les objectifs et le protocole, proposer un lieu « neutre » de réalisation des rendez-vous l'enquêteur n'ayant pas à circuler dans l'enceinte de l'établissement).

De plus, dans certaines communautés, les délais de réalisation de l'enquête peuvent être assez contraints, les jeunes résidant habituellement dans l'établissement mais néanmoins sur une relative courte durée (foyer Adoma, établissements de courts voire très courts séjours). Dans d'autres cas, les délais de prise de contact avec les enquêtés peuvent être longs, leur mobilité étant relativement forte, leur présence discontinue (jeunes en alternance, militaires en mission, étudiants en vacances). Au cours de la pré-visite, l'enquêteur doit donc systématiquement s'enquérir des contraintes temporelles, des périodes d'absence ou de départ propres à la population résidente pour organiser en conséquence la collecte. La collecte dans les communautés pouvant s'avérer souvent longue ou cadencée, il était conseillé aux enquêteurs de commencer cette collecte dès le début de la période de collecte afin d'anticiper ces délais.

Rester également en contact avec le responsable tout au long de l'enquête dans son établissement en cas de besoin (difficulté d'accès, difficulté pour joindre un jeune à enquêter,...) est fortement conseillé à l'enquêteur.

... et enfin sélectionner les individus à enquêter

Les jeunes éligibles à l'enquête sont les individus nés entre le 1er octobre 1989 et le 1er octobre 1996 et qui résident habituellement²¹ dans²² cette communauté.

²¹ Individus hébergés au moins un mois dans l'année. L'année ici est l'année 2014 si la personne a déjà résidé au moins un mois dans cette communauté au moment de la collecte sinon on considère l'année à venir

La sélection des individus à enquêter en communauté suit un protocole strict, visant à assurer qu'ils seront bien tirés au hasard, condition indispensable pour la représentativité de l'enquête.

En termes d'application stricte du protocole de sélection, l'enquêteur procède en trois grandes étapes :

- Cette sélection repose, en premier lieu, sur le recensement préalable des jeunes éligibles à l'enquête au sein de la communauté. Les enquêteurs ont ainsi un pré-questionnaire sous CAPI à remplir avec le responsable (ou avec un contact au sein de l'administration de la communauté) avant de pouvoir accéder à la sélection des individus à contacter. Pour cela, l'enquêteur recueille donc auprès du responsable des informations spécifiques qui sont principalement: l'effectif de résidents habituels dans l'enceinte de la communauté et l'effectif connu ou estimé de jeunes éligibles à l'enquête parmi ces résidents. Comme exprimé déjà lors de la prise de rendez-vous, l'enquêteur demande également la mise à disposition momentanée d'un registre contenant le maximum d'information possible sur les résidents habituels de l'établissement et notamment leur date de naissance. Si aucun registre n'est disponible, l'enquêteur doit récupérer les mêmes effectifs mais en terme de logements et établir une liste des logements (chambres, studios, etc.) existant dans l'enceinte de la communauté.

- C'est sur cette base que CAPI procède alors au tirage au sort des individus à enquêter. L'objectif du protocole de sélection est d'enquêter, In fine, dans la mesure du possible, six individus par communauté. Dans certains cas, l'objectif peut être sous le seuil de six enquêtes à réaliser si la communauté n'a pas suffisamment de jeunes éligibles dans l'établissement. Cet objectif du nombre de jeunes à enquêter est en fait déterminé par CAPI, en fonction des effectifs de résidents et de jeunes éligibles renseignés par l'enquêteur dans CAPI.

En outre, pour augmenter les chances d'atteindre l'objectif fixé d'entretiens, un protocole de remplacement des enquêtés a été mis en œuvre : un tirage de rangs d'interrogation²³ s'effectue informatiquement sous CAPI. Selon que la communauté met à disposition de l'enquêteur ou pas un registre comportant les dates de naissance des personnes résidentes, ces rangs d'interrogation correspondent à des personnes ou des logements. Plus précisément, l'enquêteur dispose de 6 rangs d'interrogation dits « prioritaires »²⁴ mais aussi de rangs dits « de remplacement »²⁵. Ces derniers doivent servir à remplacer les rangs prioritaires. Ainsi, dès lors qu'il y a un échec d'enquête²⁶ pour un individu sélectionné (ou un logement sélectionné dans le cas où l'enquêteur n'a pas pu disposer d'un registre) correspondant à un rang prioritaire, l'enquêteur doit tenter d'enquêter l'individu correspondant au rang de remplacement associé.

Selon les situations, un rang prioritaire peut avoir de un à trois rangs de remplacement associés. Le nombre de rangs de remplacement sera d'autant plus grand qu'un nombre important de « hors champs » est anticipé parmi les contacts. Il dépendra donc en premier lieu de la mise à disposition d'un registre comportant les dates de naissance. Dans le cas où il n'y a pas un tel registre (pas de dates de naissance ou absence de registre), le nombre de rangs de remplacement dépendra du type de communauté et/ou de la part de jeunes éligibles potentiellement présents en son sein. Ainsi, si, dans l'idéal, le responsable fournit une liste nominative actualisée des résidents habituels contenant leur date de naissance et permettant d'identifier précisément les jeunes éligibles à l'enquête, alors seul un rang de remplacement est proposé par CAPI pour chacun des six rangs prioritaires

(septembre 2014 – août 2015) si la personne réside dans l'établissement depuis moins d'un mois au moment de la collecte.

²² Les jeunes éligibles doivent être hébergés dans l'établissement c'est-à-dire à l'adresse de la communauté. L'enquêteur doit donc exclure du champ les personnes faisant partie des effectifs de la communauté mais ne vivant pas à l'adresse de la communauté mais résidant dans des logements parfois appelés «logements en ville» (y compris chambres d'hôtel) ou dans des logements collectifs de la communauté à une autre adresse.

²³ Utiliser des rangs est le mode de sélection dans une liste à partir d'une numérotation logique des éléments de la liste.

²⁴ Les rangs prioritaires correspondent aux personnes sélectionnées à enquêter initialement pour atteindre l'objectif, déterminé par CAPI, de personnes à enquêter dans la communauté (6 maximum).

²⁵ Les rangs de remplacement correspondent aux personnes sélectionnées susceptibles d'être enquêtées en cas d'« échec » d'enquête pour les rangs prioritaires correspondants.

²⁶ L'enquête n'est pas réalisée si la personne n'est pas éligible à l'enquête (pas dans la tranche d'âge requise ou ne réside pas en réalité dans la communauté mais dans un logement « en ville ») ou est absente pendant toute la durée de la collecte ou ne parle pas suffisamment français (ou ne comprend pas le français, etc.) ou refuse de répondre, malgré plusieurs essais et relances ou encore n'est pas joignable, malgré plusieurs essais et relances.

sélectionnés. L'enquêteur dispose donc de 6 rangs prioritaires et 6 rangs de remplacements, soit 12 rangs d'interrogation au total. Sinon dans les deux autres cas (registre sans dates de naissance ou absence de registre), le risque de contacter des hors-champs étant plus important (jeunes éligibles non identifiés), l'enquêteur dispose alors soit de 6 rangs prioritaires et 12 rangs de remplacements (soit 18 rangs d'interrogation au total) dans les communautés où la majorité des personnes accueillies sont éligibles (cités universitaires, par exemple) ; soit de 6 rangs prioritaires et 18 rangs de remplacements (soit 24 rangs d'interrogation au total) dans les communautés où la proportion de jeunes éligibles parmi les résidents est déclarée faible.

L'enquêteur identifie ensuite, à partir de sa liste d'individus ou de logements, ceux qui sont finalement sélectionnés. S'il y a une liste avec les dates de naissance, l'enquêteur numérote donc les individus de sa liste, après en avoir exclu les personnes non éligibles. S'il y a une liste sans les dates de naissance : l'enquêteur numérote les individus de sa liste et sélectionne ceux dont le numéro sur sa liste correspond aux rangs prioritaires ou de remplacements donnés par CAPI. S'il n'y a pas de liste : l'enquêteur doit raisonner en termes de logements. Après avoir auparavant restreint sa liste aux logements (chambre individuelle ou collective, dortoirs, studio, appartement, pavillon ou maison) situés à l'adresse de la communauté, il numérote ces logements selon la numérotation habituellement utilisée par le recensement (sur le terrain, de gauche à droite et de bas en haut). Ainsi, le rang i correspond donc au i-ème logement de cette liste. L'enquêteur sélectionne ensuite les logements dont le numéro sur sa liste correspondent aux rangs prioritaires ou de remplacements donnés par CAPI.

- Pour finir, l'enquêteur reporte sur la fiche adresse papier les rangs prioritaires et de remplacements donnés par CAPI et les coordonnées des individus (nom, numéro de chambre, etc.) ou la localisation au sein de la communauté des logements correspondants à ces rangs. Les informations complémentaires (numéro de téléphone, dates d'absence des enquêtés, codes d'accès aux établissements, etc.) données lors de la pré-visite par le responsable de la communauté sont aussi à prendre en compte et à reporter dans la fiche adresse car indéniablement utiles pour contacter les individus et faciliter la collecte. En effet, par exemple, si des personnes sélectionnées sont absentes une partie de la période de collecte, alors l'enquêteur doit impérativement récupérer les dates de présence de ces personnes et immédiatement prendre contact avec ces personnes afin d'augmenter ses chances de pouvoir réellement les enquêter.

4.3. Étapes d'enquête des individus sur le terrain

Dès lors, l'enquêteur a tous les éléments en main pour contacter et enquêter les individus ou les habitants des logements sélectionnés.

4.3.1 Prise de contact spécifique dans les communautés

L'enquêteur doit contacter d'abord les personnes (si un registre des résidents est disponible), ou les habitants d'un logement (en cas d'absence de registre) désignés par les rangs prioritaires.

Cette étape de prise de contact demande une organisation précise de l'enquêteur car il va être amené à gérer la prise de contact de plusieurs individus/logements simultanément dans les différentes communautés qui lui ont été allouées tout en s'assurant de ne pas laisser de côté la collecte en logements ordinaires. Ces prises de contact se déroulent de façon très normalisée.

- **Si l'enquêteur dispose d'un registre (avec ou sans dates de naissances)** alors il doit contacter les individus correspondants aux rangs prioritaires. Si la personne sélectionnée est présente, éligible et accepte l'enquête alors l'enquêteur commence l'enquête. Par contre, si la personne est absente ou indisponible alors il doit nécessairement renouveler l'essai un peu plus tard. Il peut même laisser un avis de passage, confier au responsable de la communauté ou à quelqu'un de la chambre voisine un message pour demander au jeune un rendez-vous, etc. En application du protocole de remplacement, ce n'est qu'après plusieurs essais et relances que l'enquêteur peut considérer l'enquête en échec pour le rang prioritaire et tenter alors d'enquêter le premier rang de remplacement correspondant. Si l'enquête est en échec à nouveau pour ce rang de remplacement après plusieurs essais et relances et si CAPI a mis à disposition un second rang de remplacement pour ce rang prioritaire, alors à nouveau l'enquêteur doit prendre contact avec l'individu de ce second rang de remplacement pour tenter de l'enquêter. Et ceci s'applique également entre le second et troisième rang de remplacement associé, si ce dernier existe. De même, si la personne refuse ou n'est pas éligible, l'enquête est alors directement considérée en échec pour le rang prioritaire et l'enquêteur applique aussi dans ce cas le

même protocole de remplacement en prenant contact avec le premier rang de remplacement correspondant...

- **Si l'enquêteur ne dispose d'aucun registre**, alors des logements ont été préalablement sélectionnés et l'enquêteur doit prendre contact tout d'abord avec les habitants des logements (chambres, studios, etc.) correspondants aux rangs prioritaires. A ce stade, aucun individu n'étant sélectionné dans ce cas là, l'enquêteur doit réaliser un repérage préalable d'un jeune éligible acceptant l'enquête parmi les habitants de ce logement avant de commencer toute enquête (correspondant à au moins le questionnaire introductif et le questionnaire jeune). Cependant, ce repérage se pratique différemment selon les caractéristiques du groupe résident au sein du logement. Si le logement est un logement hébergeant une famille, c'est-à-dire au moins un jeune et ses parents alors l'enquêteur doit s'assurer qu'il y a bien au moins un jeune éligible. S'il y en a plusieurs, la méthode du tirage kish sera utilisée, comme dans les logements ordinaires, afin de sélectionner celui qui sera enquêté. Par contre, si le logement est un logement hébergeant collectivement des personnes sans lien parent-enfant alors l'enquêteur utilisera la méthode du recensement (de bas en haut et de gauche à droite) pour sélectionner le jeune éligible à interroger. Ainsi ce repérage d'un jeune éligible à l'enquête dans ce logement se fait dans l'ordre suivant : l'enquêteur demande la date naissance à la personne occupant le premier lit à gauche en rentrant (le lit du bas lorsqu'il y a des lits superposés), puis à la personne du second lit à gauche et ainsi de suite... Dès que la personne occupant le lit est née entre le 1^{er} octobre 1989 et le 1^{er} octobre 1996 et de plus accepte l'enquête alors elle est sélectionnée et l'enquêteur arrête de se renseigner sur les dates de naissance. Si personne n'est éligible ou n'accepte l'enquête dans le logement, l'enquêteur contacte alors le logement correspondant au rang de remplacement associé.

Une fois le repérage du jeune éligible acceptant l'enquête réalisé dans le logement du rang prioritaire ou d'un de ces rangs de remplacement, l'enquêteur pratique comme dans le cas d'un registre disponible, pour prendre contact avec ce jeune éligible pas forcément présent dans le logement au moment du repérage (cf. ci-dessus). En cas d'échec de contact (refus, absence ou indisponibilité constatée après plusieurs essais et relances), l'enquêteur doit prendre contact avec le rang de remplacement associé qui, dans ce cas présent (absence de registre), est un logement. L'étape du repérage préalable d'un jeune éligible dans ce logement du rang de remplacement est alors à nouveau indispensable.

Cette étape de prise de contact demande un suivi précis des enquêteurs : ils sont amenés à noter l'ensemble de résultats de prise de contact afin de pouvoir comptabiliser le nombre d'enquêtes réussies et déterminer si l'objectif d'enquêtes réussies est atteint pour la communauté enquêtée. Une enquête réussie correspond à au moins le questionnaire introductif et le questionnaire jeune réalisés.

L'ensemble de la collecte tenant sur trois mois, il était indispensable d'anticiper le plus possible les prises de rendez-vous (vacances, absences prolongées de la communauté, accès difficile, ...). En outre, contacter dans un deuxième temps le ou les parents n'est pas toujours aisé et peut encore allonger le temps de collecte (refus du jeune pour donner accès aux coordonnées de ses parents, refus des parents, absence). Les relations parents-enfants tendues ou les relations compliquées entre parents séparés a rendu aussi parfois plus délicate la collecte auprès des parents (cf tableau en 4.3.2). Les taux de réussites pour récupérer les questionnaires parents sont plus faibles lorsque les parents sont séparés : 64% contre 78% lorsque les parents sont ensemble.

De fait, la collecte en communauté, devant se terminer comme en logements ordinaires le 31 décembre 2014, a pu bénéficier d'une prolongation jusqu'au 14 janvier 2015. Ceci a permis d'atteindre l'objectif fixé d'au moins 1000 questionnaires jeunes adultes résidant en communauté.

Des cas délicats de prise de contact

Selon, la nomenclature du recensement des communautés, l'échantillon d'ENRJ contient quelques établissements accueillant des jeunes malades ou en situation de handicap ne pouvant pas répondre de façon autonome à l'enquête.

Même s'ils ne peuvent pas répondre seuls à l'enquête, ces jeunes font partie du champ de l'enquête NRJ car ils sont représentatifs de situations réelles vécues par les jeunes âgés entre 18 et 24 ans. La pré-enquête a permis dans un premier temps de repérer précisément ces communautés et mieux identifier ces populations fragiles plus compliquées à enquêter mais aussi d'expliquer aux responsables l'enjeu de l'enquête et notamment leur importance à exister au sein de l'échantillon. La crainte majeure et justifiée des responsables était que la population de ces jeunes particulièrement

fragile ressent une grande frustration et un fort stress et bouleversement intérieur en percevant leur incapacité de répondre aux questions.

Même si le nombre de ces jeunes enquêtés était attendu comme peu élevé, le protocole de collecte a été adapté en conséquence à cette population particulièrement fragile et dépendante, en prenant en compte les réticences des responsables des établissements. Par contre, le questionnaire parent n'a pas été spécifiquement adapté à ces situations de jeunes très handicapés. Les parents pouvant être cependant embarrassés pour répondre à certaines questions, un argumentaire a été remis aux enquêteurs pour répondre à cette éventuelle situation.

Protocole de prise de contact adapté : Le repérage de ces jeunes, ne pouvant pas répondre au questionnaire pour des raisons de maladie ou handicap, a pu se faire soit avec le responsable de la communauté lors de la pré-visite, soit lors de la prise de contact avec l'enquêté (le responsable n'ayant pas signalé à l'enquêteur un problème de maladie ou de handicap empêchant de répondre à l'enquête).

Dans ces deux cas, l'enquêteur cherche alors à récupérer les coordonnées des parents auprès du responsable ou de l'administration de la communauté pour les enquêter. Si les parents acceptent de répondre à l'enquête, l'enquêteur leur passe alors le questionnaire parent. Mais avant, au moins un des parents doit aussi répondre au questionnaire introductif en s'identifiant momentanément au jeune, ce questionnaire étant renseigné normalement en communauté par le jeune enquêté. Dans ces situations particulières, les parents font donc office de proxy de leur enfant pour ce questionnaire introductif et aucun questionnaire jeune n'est renseigné. Si l'enquête ne peut pas se faire avec les parents du jeune (coordonnées non récupérées, refus des parents, etc.), alors l'enquêteur cherche à interroger le rang de remplacement associé.

4.3.2 Passation du questionnaire de l'enquête en communauté

Une fois que le jeune éligible sélectionné accepte l'enquête (ou le jeune est éligible mais il est handicapé ou malade et ne peut pas répondre au questionnaire mais ses parents ont accepté de répondre à l'enquête) alors le questionnement se déroule comme en logements ordinaires.

Questionnaires jeunes adultes	Questionnaires jeunes adultes couplés avec au moins un questionnaire parent (quest parents si ensemble ; quest père et/ou mère si séparés)	Questionnaire jeune adulte ET le questionnaire parent quand les parents sont ensemble	Questionnaire jeune adulte ET Les 2 Questionnaires parents père ET mère quand les parents sont séparés
1076	817	506(*)	200(**)

(*) : 506 questionnaires jeune adulte ET questionnaire parent quand les parents sont ensemble sur 651 cas dans l'enquête déclarant les parents ensemble soit 78% de questionnaires réussis pour ce cas là

(**) : 200 questionnaires jeune adulte couplé avec les 2 Questionnaires parents père ET mère quand les parents sont séparés sur 314 cas dans l'enquête déclarant les parents séparés soit 64% de questionnaires réussis pour ce cas là.